

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 25 septembre 2024**

Communication n° 36/09.2024

Objet: création d'une pépinière urbaine d'une surface de 750 m² sur la parcelle communale n° 376

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les étés secs des dernières années et les épisodes de sécheresse qui mettent à mal nos arbres actuels préfigurent les conditions qui devraient prévaloir à l'avenir.

Compte tenu de la durée de vie des arbres, c'est dès maintenant qu'il faut privilégier des jeunes plants habitués à des climats plus arides pour viser leur essor à long terme.

Afin d'anticiper les changements climatiques à venir, le service de l'environnement et des espaces publics souhaite tester la capacité d'acclimatation d'arbres appartenant à des espèces nouvelles pour la région. Par ce faire, une pépinière urbaine sera créée pour quatre ans sur la parcelle communale située derrière le parking de Sous-Crausaz.

Plusieurs variétés de végétaux indigènes et écotype du sud seront plantées. Ces jeunes plants sont destinés à être replantés en automne 2028 dans les espaces publics, voire chez des privés, lorsqu'ils se seront acclimatés en ayant maximisé leur chance de survie.

Outre l'aspect écologique, la création d'une pépinière permet de réaliser une économie substantielle en achetant des arbres jeunes à un prix inférieur à ce qui est demandé pour des arbres de grande taille, même en prenant en compte les frais d'entretien et le temps consacré par les collaborateurs communaux à l'arrosage des végétaux et au fauchage de la végétation entre les lignes d'arbre de la pépinière.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 septembre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72